



# Déclaration F.S.U.

## Hors-classes des Certifiés.

Les commissaires paritaires, représentants des personnels de la F.S.U. ne rendront cette année encore pas d'avis sur l'accès à la hors-classe dans les conditions imposées par la circulaire et compte tenu de l'absence de dialogue social au moment de son élaboration.

S'agissant de la Hors Classe, nous tenons à réaffirmer notre rejet du principe même de cette dernière et rappelons notre revendication de reconstruction de la grille indiciaire de nos catégories. En plus d'un relèvement des indices de début de carrière, nous demandons que l'indice du 11<sup>ème</sup> échelon atteigne le « 783 », indice terminal de l'actuelle hors-classe.

En l'état actuel,

- nous prenons acte de l'élargissement des contingents de la hors classe, bien qu'ils restent encore insuffisants,
- nous dénonçons les notes de service, tant nationale qu'académique, qui conduisent à une remise en cause profonde et inacceptable, des principes et modalités régissant ces promotions depuis 1989,
- nous exigeons le retour à un barème national reposant sur des critères objectifs (comme l'ancienneté, la bi-admissibilité, les diplômes) identiques dans toutes les académies,
- nous demandons, comme nous l'avons fait sans succès l'an passé, que les avis formulés par l'inspection et les chefs d'établissement soient susceptibles d'être contestés par nos collègues devant la CAPA afin que les injustices les plus criantes (cf la pénalisation dont sont toujours victimes les collègues en situation de congé de longue maladie ou de longue durée malgré la mention ajoutée à la circulaire rectorale) soient corrigées,
- nous vous demandons d'abandonner les quotas pour la formulation des avis sachant que cela n'est pas respecté par la plupart des chefs d'établissements (dans 56 cas en se situant au-dessus de ces quotas et dans 66 cas en étant en retrait dont 32 établissements et pas toujours des petits où aucun collègue n'est « exceptionnel »), et que ce sont les collègues de collège qui sont de fait pénalisés par la taille des établissements et la présence plus importante de professeurs en début de carrière,
- nous dénonçons le déni de dialogue social concernant l'élaboration de la circulaire.

En remettant en cause les modalités d'accès à la hors-classe, le Ministère et le Rectorat s'attaquent à tous les collègues en fin de carrière.

Alors même qu'un grand nombre de collègues va partir à la retraite dans les cinq prochaines années, celles et ceux ayant atteint le 11<sup>ème</sup> échelon de la classe normale et "dont les mérites ne peuvent plus être reconnus qu'à l'occasion d'une promotion de grade" (cf. BO n° 46 du 16 décembre 2004) s'inquiètent à juste titre du montant de leur future pension, réduite de 420 euros brut par mois par l'impossibilité qui leur est faite d'accéder à la hors classe.

Nous voyons dans cette attaque une restriction motivée, une nouvelle fois, par des considérations budgétaires et par une prétendue reconnaissance arbitraire de mérites professionnels. A cet égard, l'élection présidentielle ne saurait nous rassurer, la méritocratie étant un des leitmotifs du programme du nouveau président.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de travailler dans le respect du dialogue social, à la définition de critères préservant, voire améliorant, les acquis des personnels en matière de déroulement de carrière.

Dans les conditions retenues cette année encore, nous refuserons de cautionner vos propositions et quitterons la séance lors de la lecture de vos propositions (à l'exception d'un collègue restant en qualité d'observateur).